



Assemblée générale

Distr. générale
18 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 68 de l'ordre du jour

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Motaz M. Zahran (Égypte)

1. L'Assemblée générale a inscrit la question intitulée «Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud» à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session, conformément à sa résolution 52/35 du 9 décembre 1997.
2. À sa 3e séance plénière, le 15 septembre 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 2e séance, le 17 septembre 1998, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 63 à 79; ce débat a eu lieu de la 3e à la 12e séance, du 12 au 16 octobre et du 19 au 21 octobre (voir A/C.1/53/PV.3 à 12). Des débats thématiques sur ces questions se sont déroulés et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 14e à la 21e séance, les 23, 27, 28, 29 et 30 octobre et le 2 novembre (voir A/C.1/53/PV.14 à 21). La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution de la 22e à la 31e séance, du 3 au 6 novembre et les 9, 10, 12 et 13 novembre (voir A/C.1/53/PV.22 à 31).
4. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie d'une note du Secrétaire général sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (A/53/209 et Add.1).
5. Aucune proposition n'a été présentée et aucune décision n'a été prise par la Commission au titre de ce point.